

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 mars 2024

La secrétaire de séance : Mme BRENET Brigitte

Délibération n°24-03-10

Objet : Dénomination d'une rue au croisement de la rue Gustave Delory et de la rue Léo Lagrange

Nombre de membres : 23

- En exercice : 23
- Présents : 17
- Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 14 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, légalement convoqué par le Maire le vendredi 08 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes ;

Sous la présidence de : M. BLONDIAUX Eric, Maire

Etaient présents : M. BLONDIAUX Eric, M. PETIT Francky, Mme MATER Firdaouce, M. MEDJAHED Farid, Mme DHAUSSY Francine, M. GABET Jérémy, Mme CAMPHIN Nathalie, M. MATER Rudy, Mme HEBERT Christelle, M. COZETTE Bruno, Mme. COSSART Morgan, M. BLANPAIN Evan, Mme. BRENET Brigitte, M. PENAUD Patrick, M. DUVIVIER Laurent, Mme CAREMIAUX Sylvie, M. HOUPE Loïc

Etaient représentés : Mme DOLEZ Hélène donne procuration à M. DUVIVIER Laurent

Etaient absents : Mme LEVREZ Jacqueline, M. ROSSANO Sébastien, Mme FLAMEY Martine, M. ROCQ Gilles, Mme WATTIER Christiane

Conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BRENET Brigitte est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants : 18

- Pour : 18
- Contre : 00
- Abstention : 00

Sous la présidence de : **Eric BLONDIAUX, Maire**

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la création d'une nouvelle voirie au croisement de la rue Gustave Delory et de la rue Léo Lagrange, il est nécessaire de la nommer.

Vu la commission Travaux, Urbanisme et cadre de vie qui s'est réunie le lundi 11 mars 2024

Trois propositions ont été portées à discussion :

- Rue du bois des montagnes
- Rue du Prince d'Arenberg
- Rue de la fosse

Les votes se sont répartis de la manière suivante :

- 4 voix pour la rue du Bois des montagnes
- 12 voix pour la rue du Prince d'Arenberg
- 00 voix pour la rue de la Fosse

Avec 12 voix pour la rue du Prince d'Arenberg, le conseil municipal décide de baptiser la rue du Prince d'Arenberg

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

Le Maire,



Le(la) secrétaire de séance,

